

Mémo loi 4

Lunettes de sport



Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les joueurs dans la pratique du soccer au Québec, le **FC Saint-Hyacinthe** souhaite rappeler à ses membres la directive quant au port de lunettes dans le cadre d'une activité de soccer.

Selon les Lois du jeu de la FIFA :

«Les nouvelles technologies ont rendu les lunettes de sport bien plus sûres, tant pour le joueur les portant que pour les autres joueurs. Les arbitres sont priés de faire preuve de tolérance. Cela vaut notamment pour les jeunes joueurs.»



Comme vous le savez, en vertu des « Lois du jeu de la FIFA », seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les porte que pour les autres joueurs. Des lunettes composées de matériaux tels que le métal ou la vitre ne sont pas acceptées.

 **Pour obtenir de l'information sur les lunettes de sport, consultez votre professionnel de la vision (opticien, optométriste, ophtalmologiste)**

Un joueur ou une joueuse désirant porter tout de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Bien que les deux options soient désormais acceptées, la Fédération de soccer du Québec, de concert avec l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, vous suggère de garder en tête qu'un protecteur de recouvrement peut être inconfortable à cause du poids, de l'ajustement plus difficile et de la baisse possible de la qualité de vision.

 **Pour obtenir de l'information sur les lunettes de protection (par exemple : style racquetball), consultez un magasin de sport ou d'équipement de sécurité.**

